

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2016 096

Séance du jeudi 08 septembre 2016

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 02/09/2016

Présents : 17

L'an deux mille seize et le huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Pierre ALLIER,

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Yves COMMANDRE, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Marie LION, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE

Secrétaire de séance: Jean-Pierre ALLIER

Représentés:

Excusés: François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Michèle BUISSON, Paul COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Régis DURAND, Yves Elie LAURENT, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Yves SERVIERE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

Absents:

Objet: INV FDL - Aménagement du village de la Brousse - DE_2016_096

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet issu de la Commune déléguée de Fraissinet de Lozère et consistant l'aménagement du village de la Brousse.

Ce projet comprend :

- la réalisation d'une piste de contournement du village de la Brousse,
- l'aménagement d'un passage à Gué sur le valat du Coulet, reliant le chemin de la Dralha et le chemin du Coulet,
- la réhabilitation du four du village,
- la réalisation d'un mur de soutènement.

Ce projet a un coût estimé à 115 995 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est de :

- 30,17 % du Conseil départemental (soit 35 % sur un montant subventionnable retenu de 100.000 €, inscrit au contrat territorial, fiche 00012658), soit : 35 000€
- 40% du conseil régional, soit : 46 398 €
- 30% Fonds propres : soit 34 798 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE le plan de financement tel qu'établi ci dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire, Alain JAFFARD, et par délégation, Monsieur le maire délégué, Jean-Pierre ALLIER, à déposer les dossiers de subventions nécessaires.
- AUTORISE le lancement des travaux.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard

